

Extrait de délibération

Comité syndical

27 novembre 2023 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le vingt-sept novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M Bire Ludovic a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 novembre 2023
 Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 12 titulaires, 29 suppléants
 Présents : 19 titulaires, 2 suppléants Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier, CHABAUTY Gérard		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BOUCHER Hervé-Loïc, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice,	PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	TAVERNEAU Danielle, BAILLY Christiane, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Le Contrat d'Objectif Territorial

Le Contrat d'Objectif Territorial porté par l'ADEME vise à accompagner les territoires, notamment les ceux faisant l'objet d'une contractualisation au titre du CRTE, dans leur démarche de transition.

Il se déroule en **deux phases** et sur plusieurs années dans l'objectif de disposer en fin de déploiement d'une labélisation.

La première phase qui se déroule sur 18 mois permet de faire un bilan des politiques menées sur le territoire, de mettre en place la gouvernance transversale et d'élaborer le plan d'action qui se déroulera sur les 4 années suivantes.

La seconde phase est la mise en œuvre de la politique climat – air – énergie de la collectivité qui est évaluée par un **audit externe au bout de 4 ans** en vue de la demande de labellisation.

La commission de labellisation CLIMAT – AIR – ENERGIE décide ensuite du niveau de label à décerner à la collectivité, sur la base de son dossier et du rapport d'audit.

Le label est remis en jeu tous les 4 ans (nouvel audit et commission de labellisation) pour maintenir ou améliorer sa labellisation.

Tout au long de la procédure, les collectivités sont accompagnées par un conseiller Cit'ergie.

1 – Le programme :

Disposer d'une approche transversale, plutôt tournée vers les Communautés de Communes en s'appuyant sur les référentiels d'actions (voir sur : territoiresentransitions.fr) :

- Climat Air Energie (sur base d'un référentiel de 61 actions étudiées en fonction des compétences des EPCI)
- Economie Circulaire

2 - Services proposés par ce programme :

Mise en réseau, accompagnement, formation, financement et labellisation

Accompagnement financier : 350 000€ sur 4 ans (diagnostic et audit puis plan d'actions) – dont part variable de 275 000 € mise en œuvre et évaluation (phase 2)

1 phase de 18 mois max : part fixe de 75 000€ (sur présentation d'un bilan, audit)

2eme phase : part variable de 275 000 € (suivi des indicateurs et bilan annuel)

Accompagnement par le conseiller Cit'Ergie formé par l'ADEME principalement lors de la première phase de réalisation de l'audit de la collectivité afin d'identifier les leviers pour améliorer les actions menées par les EPCI et la marge de progression possible.

Volet Economie Circulaire : + 12 jours d'accompagnement individuel de la collectivité pour monter en compétence.

Sur la part variable de 275 000€ associés à la mise en œuvre du programme (phase 2), au moins 2 actions devront peser 100 000€.

Il est à noter qu'il faudra associer les services du territoire (EPCI et PETR à l'échelle du CRTE).

Le Comité Syndical accepte de déposer une candidature auprès de l'ADEME et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD